



CONSEIL FEDERAL

MOTION D'UNIFICATION AUTOUR DE LA QUESTION DU DECRET PARTICIPATION

Il y a 15 ans, des dizaines de milliers d'étudiants gagnaient le droit à leur représentation dans les différents conseils qui régissent l'activité des Hautes Ecoles. En 2003, c'était au tour des universitaires et des organisations communautaires de voir leurs combats couronnés de succès.

Alors que la légitimité de cet acquis semble indéniable et qu'il a été le fruit d'une négociation concertée entre la FEF, le ministre de tutelle de l'époque (PS) et le président du parti socialiste et etc., le ministre Marcourt semble vouloir revenir sur cet acquis.

Le 28 septembre 2010, il sort un rapport de l'administration fustigeant les organisations étudiantes. Si les chiffres présentés dans ce rapport semblent clairement orientés, la FEF ne voit aucun inconvénient à répondre à ces différentes attaques qui, si elles ne s'inscrivaient pas dans une idée de déforcer la légitimité de la FEF à la suite de victoires étudiantes, auraient pu sembler gratuites.

La FEF représente les étudiants et s'inscrit, avec eux, dans un processus qui vise à gagner des droits pour les étudiants. Ces gains s'obtiennent par une mobilisation de terrain et par la concertation dans les organes idoines.

La FEF tient à garder la possibilité de gagner des droits pour les étudiants en préservant l'intégrité du décret participation daté du 12 juin 2003, issu de la négociation entre les différentes parties concernées.

Dans le cas où un rapport biaisé permettrait l'ouverture à la modification d'un décret par le ministre, la FEF réclame que puisse être également ouverte la discussion sur le financement de l'enseignement, au vu de la validité des chiffres qu'elle avance quant à l'évolution de celui-ci.